

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n° 2026-36

Conseillers municipaux En exercice : 11 Quorum : 6 Présents : 10 Pouvoir(s) : 1	Le deux juillet deux-mil vingt-six à dix-neuf heures, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. ORSET Paul, maire.	
	Date de convocation : 18 juin 2026	Date d'affichage : 18 juin 2026
	Présents : ORSET Paul - CICLET Laury - TARDY Loïc - MUGNIER Patricia - THEVENET Dominique - NICLOUX Isabelle - DALMAZ Séverine - JOUTARD Wendy - PASSERAT Morgan - MAUBERGER Léo.	
	Absent(s) : MONOD Philippe.	
	Procuration(s) : MONOD Philippe donne pouvoir à THEVENET Dominique	
	Secrétaire de séance : DALMAZ Séverine	

C.C.U.R.

Convention financière - 2026

GDS des Savoie - Prévention et lutte contre le frelon asiatique

Dans le cadre de la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques, nuisibles à la biodiversité et à la sécurité publique, la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR) s'est associée au Groupement de Défense Sanitaire (GDS) par délibération n°24/2026 du 10/02/26 pour la réalisation des actions de prévention et de destruction des nids de frelons asiatiques.

La présente convention (annexe 1) a pour objet de définir les modalités de financement, entre la CCUR et la Commune, de la campagne de prévention et de destruction des nids de frelons asiatiques conduite par le Groupement de Défense Sanitaire (GDS).

Dans ce cadre, la CCUR prend en charge 50 % des frais liés à cette campagne et se fait rembourser par les Communes membres au prorata de leur population respective. La CCUR communiquera à la commune le rapport d'activité annuel fourni par le GDS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

APPROUVE la convention de participation financière pour la mise en œuvre, sur l'année 2026, d'une campagne de prévention et de destruction des nids de frelons asiatiques par le GDS pour un montant TTC de **64.93 €**.

AUTORISE le maire à signer cette convention avec la CC Usse et Rhône

Le secrétaire de séance,
DALMAZ Séverine

Le Maire,
ORSET Paul

